Les faits sur mes trois dernières années avec une touche d'opinions personnelles

À la mi-août 2019, je suis arrêté par la police sur le campus de l'Université Laval où j'étudiais à ce moment et où j'ai accompli 54 crédits en ingénierie. Je suis alors accusé de menaces de mort sur deux agents de sécurité et de bris de condition. On m'envoie à la prison d'Orsainville. À ce moment, on m'accuse également de menaces sur deux professeurs de la même université.

La semaine d'après, je passe à la cours pour recevoir la sentence pour des accusations de voie de faits avec lésions et de menaces de mort sur un chauffeur d'autobus datant de 2018. On me condamne à 90 jours de détention. Je demeure alors en incarcération pour compléter cette sentence tout en étant retenu en détention préventive pour les nouvelles accusations de menaces.

Le 1^{er} novembre 2019, je fais une apparition à la cours où on m'ordonne de subir une évaluation psychiatrique sur mon aptitude à comparaître puisque j'avais demandé à mon avocat de quitter le dossier. L'avocat me représentant à cette époque était Denis Richard et considérait que cela constituait une preuve que j'étais incapable de comprendre les événements.

Le 7 novembre 2019, on m'appel dans le secteur 13 gauche de la prison d'Orsainville pour aller à cette évaluation. Je dis aux gardiens que je ne souhaite pas y aller. Je leur dis que les fouilles à nu sont des agressions sexuelles et que je devrai en subir deux supplémentaires pour aller à cette évaluation. Je leur dis également que les psychiatres veulent probablement me droguer de force ou convaincre la cours que je suis inapte ce qui aurait eu comme impact de prolonger ma détention et d'augmenter les dommages sur ma vie déjà profonds à ce moment. J'ajoute un résumé de cet événement que j'avais envoyé à la Sûreté du Québec en 2020 afin de porter plainte et un extrait du rapport d'intervention de Vanessa Lacombe, gardienne à l'ÉDQ.

Lorsque nous discutions avec monsieur Dallaire, ce-dernier a manqué de respect au C/U Brousse au en l'interpellant «hey le grand», «hey mon p'tit gars». De plus, il nous fait des menaces de mettre des mises en demeure ou de déposer des accusations pour agression car il se sent agresser lorsqu'il doit se faire fouiller à nue. Le belligérant commencait à être agressif, il gesticulait de plus en plus, il haussait le ton à chaque fois qu'il disait une phrase et utilisait un ton agressif et arrogant. C'est alors que le C/U Brousseau a ordonné à monsieur Dallaire d'enlever son manteau, de se lever et de se placer face au mur avec les mains sur le mur, pour que nous puissions effectuer une fouille sommaire sur sa personne vu son agressivité. Une fois la fouille sommaire effectuée, nous l'avons menotté dans le dos pour ensuite l'escorter dans sa cellule, soit la 13x24.

En date du 1er novembre, je vais en cours pour une représentation dans différentes causes dans lesquelles des accusations sont retenues contre moi. Je demande, ce matin là, à mon avocat de quitter les dossiers car je souhaite trouver un nouvel avocat. Cet avocat me dit alors qu'il ne va pas quitter le dossier et qu'il va plutôt demander une évaluation en aptitude à comparaître au juge car il pense que je ne réfléchi pas clairement. Je refuse cette évaluation et je le mentionne au juge présent cette journée là. Malgré tout, le juge acquiesce à la demande.

Je suis alors retourné en détention jusqu'au 7 novembre (date de l'évaluation psychiatrique). Ce matin là, on m'appei dans ma cellule pour que j'aille à cette évaluation. Je dis aux gardiens que je refuse l'évaluation car je ne l'ai pas demandé. Ceux-ci me rétorquent de sortir du secteur dans le couloir pour me parler. Alors que nous sommes dans le couloir, environ 6 gardiens s'attroupent autour de moi dont Jean-René Brousseau et Pascal Lapierre 2 chefs d'unités. Je leur mentionne que j'ai déjà subi deux fouilles à nu dans la semaine et que les fouilles à nu sont des agressions sexuelles puisqu'elles sont faites sous la menace de représailles et sans le consentement des détenus. Je leur dit également qu'ils ne font pas bien leur travail. Je leur dit que je ne souhaite pas aller à l'évaluation psychiatrique.

Jean-René Brousseau dit alors aux autres gardiens que je suis agité et qu'ils doivent me ramener en cellule en me tordant le poignet. Deux gardiens m'agrippent alors pas le poignet et me poussent pour me diriger vers le secteur et ma cellule. Jean-René Brousseau me cris alors dessus d'avancer et de faire exactement ce qu'il dit sinon "j'irai au trou". Pascal Lapierre me dit que mon temps sera difficile. Alors que nous arrivons à ma cellule, on me fait une fouille au corps. Pendant ce temps, Jean-René Brousseau tourne ma cellule à l'envers pour trouver un "motif de fouille à nu". Pascal Lapierre est dans la porte et me dit que mon temps sera difficile. Jean-René Brousseau fait cela car il s'est senti insulté que je dise que les fouilles à nu sont des agressions sexuelles. Il finit par trouver son "motif de fouille à nu". Il dit que le mot hash est écrit sur un papier et que cela constitue un motif de fouille à nu. Il me dit d'aller au fond de la cellule et commence à me crier dessus de me déshabiller ou sinon j'irai au trou. Les détenus dans les cellules à côté peuvent entendre ce qui se dit. Je finit par obtempérer par peur d'aller au trou. Il s'agit donc d'une agression sexuelle.

Alors que je suls complétement nu, je me retourne pour donner un coup de poing à Jean-René Brousseau. Les gardiens se mettent alors à me tabasser à 6. Principalement Pascal Lapierre. Je tombe alors penché sur le lit avec le nez qui saigne. Alors que 2 gardiens me tiennent par les bras, Pascal Lapierre continue de me donner des coups de poing sur le côté de la tête.

À la suite de cet événement, on me transfère à l'hopital où on me diagnostique une psychose et où on me fait une radiographie du nez qui ne révèle pas de fracture.

Dans ce résumé, je ne mentionne pas que Jean-René Brousseau m'a alors donné comme statut sécurité 5 (S5) ce qui signifie que je passerai 4 mois dans un secteur de réclusion en isolement 23h sur 24. Il me fait alors envoyer au trou où je passe 5 jours jusqu'à mon transfert à l'hôpital psychiatrique le 11 novembre 2019. Pascal Lapierre me dit qu'il m'enverra dans un secteur plus difficile, après les 4 mois de trou, et que mon temps sera difficile en insinuant des voie de faits et des agressions sexuelles potentielles par les détenus de ce secteur. Jean-René Brousseau vient alors me voir au trou la même soirée pour me donner un rapport de discipline. Il demande au gardien responsable du trou d'ouvrir la porte de la cellule ce que le gardien refuse. Il s'agissait probablement d'une tentative d'envenimer la situation d'avantage afin de me pousser à commettre d'autres crimes. Il s'agissait probablement également d'une tentative de se retrouver seul avec moi et un gardien l'accompagnant afin de me

tabasser ou de me violer. Je dors au trou sur un matelas d'un pouce d'épais. Le matelas donne l'apparence qu'il y a effectivement un matelas mais, en réalité, le matelas est si mince que je dors quasiment directement sur le métal du lit. J'en développe des douleurs au dos insupportable. Il s'agissait d'une façon de me torturer physiquement par frustration sadique. Je me retrouve alors avec un nez qui saigne et des yeux au beurre noirs développés le lendemain. Le rapport de Francis Blaney de la Sûreté du Québec qui enquêtait sur cet événement fait mention de ce saignement de nez.

Le suspect a donc été maîtrisé par les agents. Alors qu'il est amené à l'infirmerie pour un saignement de nez, il dit à plusieurs reprise au chef d'unité Rousseau qu'il va porter plainte contre lui. Lors de la consultation, le suspect dit à la victime qu'il ne portera pas plainte contre elle si elle ne porte pas plainte contre lui. Les agents Bédard, Martin et l'agente Lacombe sont témoins de cette tentative de négociation du suspect.

- L'expiration de la sentence du suspect est prévue pour le 2019-11-17.

Tout les gardiens présents dans la cellule lors de la «fouille à nu» (environ 6 gardiens), omettent de mentionner que Pascal Lapierre m'a asséné un coup de poing direct au visage après mon coup de poing à Jean-René Brousseau. À ce moment, je suis complètement nu. Je me suis alors mis à saigner du nez et j'étais étourdi. Les gardiens me maitrisent et, alors que les gardiens me tiennent les deux bras dans le dos, Pascal Lapierre m'assène environ 5 coup de poings sur l'oreille droite. J'étais alors à moitié couché sur le lit de la cellule avec les deux bras dans le dos. J'en ai eu des douleurs à l'oreille et au visage pendant plusieurs semaines. Jean-René Brousseau a fait un examen médical pour la CNESST parce qu'il avait un «léger mal de tête».

		1		pater.
		۴.		NESST RAPPORT MÉDICAL
	BROJ900817			Sommaire de prise en charge D'évolution Code RAMQ 09927 Code RAMQ 0992
Prénom et nom BRC	USSEAU, JEA	AN-RENE		Date de l'événement 2 0 1 9 1 1 0 7 d'origine
Date de naissance	Année Mois Jour 1990/8/17	Sexe M	(2022)/(08)	Date de récidive, rechute ou aggrévation
init. Nom	du médecin	Numéro	Groupe	Date de la visite 2 0 1 9 1 1 0 7
	précis et rense	99160	plémentaires	N° de dossier CNESST du travailleur Période prévisible de consolidation
contusion tempentorse cervica TCCL avec exa		g		Nombre de jour(s) ou Nombre de semaine(s) à compter de la visite à compter de la visite Évolution de la lésion professionnelle Condition améliorée Stable Détériorée
Examen(s) pres	scrit(s) depuis la d	dernière visite		Précisez par des commentaires additionnels pas d'arret de travail revoir au besoin si sx de TCCL empirent
Traitement(s) p	rescrit(s) ou en c	ours depuis la der	nière visite	

Il tentait probablement de prouver qu'il s'agissait d'un voie de fait avec lésion pour augmenter les accusations contre moi. Ce comportement de Jean-René Brousseau montre clairement sa nature sadique et dangereuse de parasite social. J'ai dû subir environ 8 «fouilles à nu» dans mes 5 jours de trou et environ 30 sur 3 mois durant mon incarcération.

À l'hôpital psychiatrique, je rencontre Sylvain Faucher, un psychiatre. Ce psychiatre me recommande de prendre de l'Abilify, un antipsychotique, puisque je suis supposément paranoïaque parce que j'invente des agressions et de la torture. Je refuse cette médication en premier lieu. Alors que je suis à l'hôpital, j'apprends que ma mère à un cancer du sein qui est aujourd'hui en rémission. Sylvain Faucher fait son rapport à la cours sur mon aptitude à comparaître. Il considère que je suis apte à comparaître malgré de la paranoïa. Un extrait de ses recommandations se trouve plus bas.

RECOMMANDATIONS

L'état mental de monsieur Dallaire est clairement préoccupant. Il est nécessaire qu'il reçoive des soins appropriés pour contrer l'altération de son état mental. Comme nous le considérons apte à subir son procès, l'option disponible, vu que monsieur refuse tout traitement, est d'obtenir auprès des instances judiciaires une ordonnance d'autorisation de soins.

Pour faciliter la suite de choses, nous croyons que monsieur devrait revenir à l'Institut. Toutefois, pour garder une certaine flexibilité face à l'évolution de l'état du sujet, son lieu de garde devrait être l'Établissement de détention de Québec, monsieur séjournerait ainsi en absence temporaire à l'Institut. Ce séjour risque cependant de perdurer un temps

2601, chemin de la Canandiño Québec (Québec) GEJ 263 Téléphone : 418 663-5000 Télécopieur : 418 660-3027

DALLAIRE, Vincent

-5.

N/Réf.: 72 459-0

significatif. En effet, le temps de quérir l'ordonnance, de l'appliquer et par la suite d'obtenir les résultats escomptés sur l'état mental du sujet pourrait nécessiter aisément de deux mois.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez recevoir, Madame la Juge, Monsieur le Juge, nos salutations distinguées.

Sylvani Paucher, M.D.

FRCPC, psychiatre-légiste

Institut universitaire en santé mentale de Québec

SF/cj (003)

Dicté et transcrit le 2019-11-14

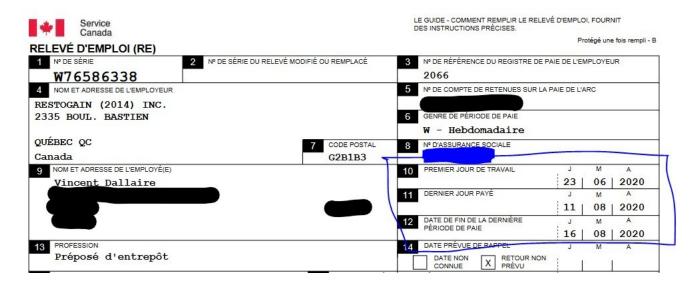
c. c. Procureur(e) de la Couronne Procureur(e) de la Défense Une traduction de ce langage manipulateur de parasite social est la suivante:

Sylvain Faucher recommande que je demeure en incarcération à l'ÉDQ mais en absence temporaire à l'hôpital pendant deux mois afin de quérir une ordonnance de me torturer en me droguant de force. Il demande que je sois en absence temporaire afin qu'il puisse me renvoyer en détention où j'aurais passé 4 mois en isolement à me faire torturer, incluant de dormir quasiment directement sur un lit de métal et de me faire droguer de force par les mêmes gardiens ou par des gardiens travaillant dans la même institution. Également, j'ai de fortes impressions que les gardiens auraient profité de l'absence de date de cour à venir et de ma vulnérabilité afin de me violer (pénétrations anales sans consentement) et de me tabasser si j'étais retourné là-bas. Je ne m'en serais pas sorti vivant. Ce qui est certain c'est que j'aurais minimalement été drogué de force et torturé en isolement pendant 4 mois. Ils m'auraient ensuite envoyés dans un secteur difficile où ils auraient laissés les détenus me tabasser et me violer. Sylvain Faucher tentait probablement de satisfaire un de ses fantasmes de violeur sadique.

J'ai donc accepté de prendre les drogues de Sylvain Faucher. La cour me laisse sortir le 20 décembre 2019 après un mois à l'hôpital psychiatrique. L'avocat me représentant à l'époque, Denis Richard, m'a mentionné que le procureur de la couronne dans mon dossier, Mathieu Rochette, était en vacance au moment de la représentation pour ma libération conditionnelle. Il m'a dit que, si le procureur n'était pas un remplaçant, Mathieu Rochette se serait opposé à ma libération. Il m'a mentionné que, en revenant de vacance, Mathieu Rochette était en désaccord avec ma libération. J'avais alors de lourdes conditions dont un couvre feu de 22h à 6h et la condition de prendre les drogues des psychiatres qui ont perdurées jusqu'en début 2021, si ma mémoire est bonne.

À ma sortie, je suis suivi par Sophie l'Heureux, une psychiatre, dans une clinique externe rattachée à l'hôpital où j'étais détenu (CIUSSS de la capitale nationale). Cette psychiatre me dis que je suis honorable de prendre de l'Abilify par injection tous les mois de façon volontaire ce qui n'était clairement pas volontaire. Elle me droguait de force avec 300 mg de cette drogue ce qui est considéré comme une dose très élevée avec peu de possibilité de l'augmenter vu la dangerosité.

En août 2020, je travail au Couche-Tard et à l'entrepôt de resto-gain (Normandin). Je demeure chez mon père et j'ai entrepris de déménager à Sherbrooke pour étudier dans le baccalauréat en informatiques à l'Université de Sherbrooke. Je suis déjà admis dans ce baccalauréat et j'ai également déjà signé un bail de logement à la même adresse où je demeure en ce moment.



Adresse	TULY	02/48	The state of the s	-	10.20 1000	21/2	PP.
Municipalité e logement est loué à d	os fins d'habitation s	ulement 17	Oui 🗆 Non			Nombre de piè	ces
i la case « Non » a été				bitation et			, mais
as plus du tiers de la su	1,070.0			Prácisar (exemples: professionnel	le, commerciale)	
e logement est situé da							
Stationnement extérie	eur Nomb	re de places		Emplacement(s)			
☐ Stationnement intérie	eur Nomb	re de places		Emplacement(s)			
Remise ou espace de	rangement			350 233		20 A Sept.	
	Précisi						
Autres accessoires et d	épendances Précise		·	2.50-2.202-2.00			
Des meubles sont loués	et inclus dans le loy	r. 🛕 Oui 🗆	Non				
Appareils	☐ Laveuse		Commode(s)	Nombre	Autres		
⊉ Cuisinière	☐ Sécheuse		Canapé(s)	Nombre			
☐ Four à micro-ondes	Meubles		Fauteuil(s)	Nombre			
☐ Lave-vaisselle	☐ Table(s)		Lit(s)			and the actions of the	
Réfrigérateur	Chaise(s) Nom		Nombre	ronnat		and the second	
à la présenc Initiales du locateu		nnement d'un ou Jour Mois A	des avertiss	tés de chacun, à re eurs de fumée da nitiales du locataire	especter la réglemens le logement et l' Initiales du locataire	entation relative dans l'immeuble. B B DO Jour Mois Année	
	IL (art. 1851 C.c	Q.)					
BAIL À DURÉE FIXE Le bail a une durée de	12 n	LON		AIL À DURÉE IND Ce bail est à durée i			
Le ball a une durée de	Préciser le nombre de s	maines, de mois ou d'		e ball est a dulee l	nueterminee,		
Du Jour Mois Année	Jau 50 6	Année	Dec col	ommençant le	Mois Année		
li le locateur ni le locatair	e ne peuvent mettre f ettre fin de consentem		ment, sauf pou	les exceptions prévu	es à la loi (mentions 5	, 9, 23, 24, 45 et 51).	



Bonjour,

Vous êtes présentement admis dans un baccalauréat du département d'informatique pour le trimestre d'automne 2020 et avez reçu, à cet effet, un courriel concernant « Cap sur l'UdeS ».

En cette période de confinement, nous désirons vous accueillir à distance à la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke pour que vous puissiez rencontrer et discuter avec la coordonnatrice responsable ainsi que la direction du département de votre programme.

Pour ce faire, nous avons organisé une rencontre virtuelle avec <u>Chantal Proulx</u>, <u>Gabriel Girard</u> et <u>Vincent Ducharme</u> le 24 avril 2020, à 11 h. Cette rencontre aura lieu via l'application Microsoft Teams. Pour pouvoir accéder à la rencontre, vous n'aurez qu'à cliquer sur le lien « Rejoindre la réunion Microsoft Teams » ci-dessous pour y participer, le temps venu :

Rejoindre la réunion Microsoft Teams: 24 avril 2020, 11 h.

Petites précisions pour la réunion :

- Si vous n'avez pas Teams sur votre ordinateur (Microsoft 365), il est possible de télécharger
 l'application mobile ou alors d'accéder à la réunion directement sur le Web.
- Afin de permettre que la rencontre se déroule adéquatement, nous vous demandons de bien vouloir utiliser des écouteurs pour la réunion.

En attendant la tenue de cette rencontre, nous vous invitons à consulter notre page Internet « <u>Cap</u> <u>sur l'UdeS à la Faculté des sciences</u> » pour plus de détails.

Si vous n'êtes pas disponible pour participer à la rencontre proposée, et que vous avez des questions sur votre programme, nous vous invitons à communiquer avec sciences@usherbrooke.ca, suite à celle-ci.

Nous vous souhaitons bienvenue à la Faculté des sciences de l'Université de Sherbrooke et espérons avoir le plaisir de vous accompagner dès septembre dans votre projet d'études universitaires.

L'équipe du secrétariat académique Faculté des sciences

Cap sur l'UdeS | Confirme ta présence maintenant!



=?utf-8?Q?Universit=C3=A9_de_Sherbrooke_ <infolettre@USherbrooke.ca> 3/11/2020 3:45 PM

To: vince_dall@protonmail.com



Consultez la version en ligne 11 mars 2020

CAP SUR L' UDES

INVITATION SPÉCIALE - Journée des admises et des admis Cap sur l'UdeS

Félicitations pour votre admission à l'Université de Sherbrooke!

Nous vous convions chaleureusement à notre événement Cap sur l'UdeS, samedi le 18 avril 2020, dès 9 h 30.

À l'horaire :

- Informations pertinentes sur votre programme d'études et votre rentrée universitaire;
- Visites guidées des facultés;
- Renseignements sur les services (résidences, implication étudiante, bourses d'études, libre accès au transport en commun, etc.);
- · Découverte de la vie universitaire;
- · Divertissements, collations, musique et plaisir assuré avec nos étudiantes et étudiants ambassadeurs

Mes transactions de août 2020 à la fin d'octobre 2020 se trouvent ci-dessous. Elles servent à prouver un revenu de couche-tard à ces dates qui cesse lors de mon internement demandé par Sophie l'Heureux. Elles démontrent également mes revenu de Resto-Gain. Je payais déjà, à cette date, des assurances habitations et des factures d'électricité pour le loyer que j'avais loué à Sherbrooke en vu de mes études là-bas. Des factures que je payais sans être encore déménagé. Je vivais alors encore chez mon père à Québec. Ma mère payait mon loyer à ce moment, d'où l'absence de versements pour le loyer.

EOP

COMPTE STRATEGIQUE ETUDIANT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
		Solde reporté				6 438.93
4 AOU	RA	Assurance / CIE BELAIR		44.59		6 394.34
6 AOU	DI	Paie / COUCHE TARD INC			445.64	6 839.98
6 AOU	DI	Paie / RESTOGAIN INC.			304.29	7 144.27
11 AOU	PWW	Paiement facture - AccèsD Internet / REMISES				
		MASTERCARD		355.86		6 788.41
11 AOU	VMW	Retrait - Virement Interac à: / Suzie /Aide juri		5 000.00		1 788.41
13 AOU	DI	Paie / COUCHE TARD INC			344.69	2 133.10
13 AOU	DI	Paie / RESTOGAIN INC.			304.40	2 437.50
14 AOU	PWW	Paiement facture - AccèsD Internet / REMISES				
		MASTERCARD		16.79		2 420.71
20 AOU	DI	Paie / RESTOGAIN INC.			315.44	2 736.15
26 AOU	RA	Assurance / CIE BELAIR		33.88		2 702.27
27 AOU	DI	Paie / RESTOGAIN INC.			244.88	2 947.15
31 AOU	RA	Assurance / CIE BELAIR		108.08		2 839.07
31 AOU	INT	Intérêt sur EOP			0.31	2 839.38

EOP

COMPTE STRATEGIQUE ETUDIANT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
		Solde reporté				2 660.43
5 OCT	DI	TPS / CANADA			78.77	2 739.20
5 OCT	DI	Crédit d'impot pour solidarité / GOUV. QUEBEC			74.25	2 813.45
8 OCT	PWW	Paiement facture - AccèsD Internet / SAAQ		86.34		2 727.11
8 OCT	RA	Électricité / HYDRO-SHERBROOKE		20.54		2 706.57
19 OCT	RIS	Ristourne			56.36	2 762.93
29 OCT	RA	Assurance / CIE BELAIR		122.01		2 640.92
30 OCT	PWW	Paiement facture - AccèsD Internet / REMISES				
		MASTERCARD		94.22		2 546.70
30 OCT	INT	Intérêt sur EOP			0.21	2 546.91

EOP

COMPTE STRATEGIQUE ETUDIANT

Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
		Solde reporté				2 839.38
3 SEP	RA	Électricité / HYDRO-SHERBROOKE		17.51		2 821.87
21 SEP	PWW	Paiement facture - AccèsD Internet / REMISES				
		MASTERCARD		39.62		2 782.25
29 SEP	RA	Assurance / CIE BELAIR		122.03		2 660.22
30 SEP	INT	Intérêt sur EOP			0.21	2 660.43

À ce moment, je souffre énormément psychologiquement à cause du traitement subis à l'ÉDQ et de me faire droguer de force activement par Sophie l'Heureux. Surtout que la principale raison de l'existence de ma condition de libération de prendre des drogues et d'avoir un suivi psychiatrique est le supposé voie de fait sur Jean-René Brousseau. Je décide donc de cesser de prendre cette drogue. L'avocat me représentant à l'époque, Denis Richard, me dis qu'il est fort probable que je sois amené de force à l'hôpital vu que la «médecin traitante» Sophie l'Heureux est dans mon dossier depuis longtemps. Quelque jours après avoir refuser mon injection, je me lève le matin et je discute avec mon père de cela. Des policiers cognent alors à ma porte l'un pointant un taser vers moi et me disent que je dois aller avec eux sous ordonnance d'un juge à la demande de Sophie l'Heureux. Ils m'amènent à l'urgence psychiatrique.

le profs en ont contre lui. Pl element en lien avec fact cours, nouvel article dans l r sx résiduels cet été, confi poison au lieu d'une Rx. de tx, éléments parancides de probation contacté vu br	Masculin Exp. 2020-10 USAGER EXTERNE du poison qu'on lui donne pcq on est contre lui. Ne vus irritable, eurs de stress récents (déménagement en cour es médias sur l'attaque au chauffeur de bus) puis ar rmés par la note d'évaluation à Sherbrooke qui relation de ciblant qqs personnes précises (dont maintenant me ciblant qqs personnes précises (dont maintenant me
le profs en ont contre lui. Pl element en lien avec fact cours, nouvel article dans l r sx résiduels cet été, confi poison au lieu d'une Rx. de tx, éléments parancides de probation contacté vu br	du poison qu'on lui donne pcq on est contre lui. Ne us irritable, eurs de stress récents (déménagement en cour es médias sur l'attaque au chauffeur de bus) puis ar rmés par la note d'évaluation à Sherbrooke qui reliciblant qqs personnes précises (dont maintenant mis de probation.
le profs en ont contre lui. Pl element en lien avec fact cours, nouvel article dans l r sx résiduels cet été, confi poison au lieu d'une Rx. de tx, éléments parancides de probation contacté vu br	us irritable, eurs de stress récents (déménagement en cour es médias sur l'attaque au chauffeur de bus) puis ar rmés par la note d'évaluation à Sherbrooke qui rel ciblant qqs personnes précises (dont maintenant m is de probation.
le profs en ont contre lui. Pl element en lien avec fact cours, nouvel article dans l r sx résiduels cet été, confi poison au lieu d'une Rx. de tx, éléments parancides de probation contacté vu br	us irritable, eurs de stress récents (déménagement en cour es médias sur l'attaque au chauffeur de bus) puis ar rmés par la note d'évaluation à Sherbrooke qui rel ciblant qqs personnes précises (dont maintenant m is de probation.
SOPHIE	
5:57	
SOPHIE, médecin psychial	re, no permis 98255
1	SOPHIE 15:57 SOPHIE, médecin psychial NOTE D'ÉVOLU

Les psychiatres Saindon et Gauthier de l'urgence psychiatrique disent que je suis dangereux et décident de demander mon hospitalisation à plus long terme ce qu'ils obtiennent d'un juge. À l'hopital, je suis suivi par le psychiatre Dion et une résidente pendant quelques mois. Ensuite, je suis transféré dans un autre secteur de l'hopital psychiatrique où je suis suivi par une psychiatre Mailhot et un résident

Brodeur. Mailhot demande une «ordonnance de soin» ou ordonnance de me droguer de force dans le langage non parasitaire. Ils obtiennent cette ordonnance en octobre 2020.

[40] **CONSIDÉRANT** que sans une application immédiate de l'ordonnance de soins, M. Dallaire pourrait être à risque, s'il retournait à l'extérieur, de rechuter rapidement.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [41] ACCUEILLE la demande;
- [42] **AUTORISE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale à communiquer au tribunal les documents et renseignements contenus au dossier de M. Vincent Dallaire:
- [43] **AUTORISE** les professionnels et les intervenants des établissements qui ont dispensé, dispensent ou dispenseront des soins à M. Vincent Dallaire, à échanger, communiquer et/ou transmettre les documents et/ou les renseignements contenus aux dossiers de M. Vincent Dallaire lorsque cela est nécessaire aux soins à dispenser;
- [44] **AUTORISE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, ou tout autre établissement qui dispenserait des soins à Vincent Dallaire, malgré le refus catégorique de celui-ci, à le traiter selon le plan de soins suivant :
 - une médication antipsychotique déterminée en fonction de son évolution clinique incluant notamment, seule ou de façon combinée, Abilify Maintena, Invega Sustenna/Trinza, Risperdal, Fluanxol, Latuda, Seroquel, Zyprexa, Saphris, Rexulti, clozapine;
 - une médication afin de contrer les effets indésirables de la médicationpsychiatrique déterminée en fonction de son évolution clinique incluant notamment, seule ou de façon combinée, Hypoglycémiant, Hypocholestérolémiant, médication antiparkinsonienne, Dostinex, Colace, Senokot, médicaments diminuant la sécrétion de l'acide gastrique;

Vincent Dallaire, les professionnels et les intervenants des établissements qui dispenseraient des soins à M. Vincent Dallaire, à faire appel, même verbalement, aux policiers ou ambulanciers afin d'être assistés dans l'exercice de ces autorisations et ordonnances, incluant les transferts vers le ou les milieux appropriés, quel que soit le lieu où se trouve Vincent Dallaire;

- [50] ORDONNE l'exécution du présent jugement pour une période de deux (2) ans à compter de la date du présent jugement;
- [51] **AUTORISE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale à remettre ou transmettre une copie du présent jugement à Vincent Dallaire et à Luc Dallaire;
- [52] ORDONNE que le présent jugement soit exécutoire, malgré appel, dès ce jour;
- [53] LE TOUT, sans frais de justice.

JOHANNE APRIL j.c.s

Me Marylie Gosselin

CIUSSS Capitale-Nationale 2915 avenue du Bourg-Royal Québec (Québec) G1C 3S2 Pour le demandeur

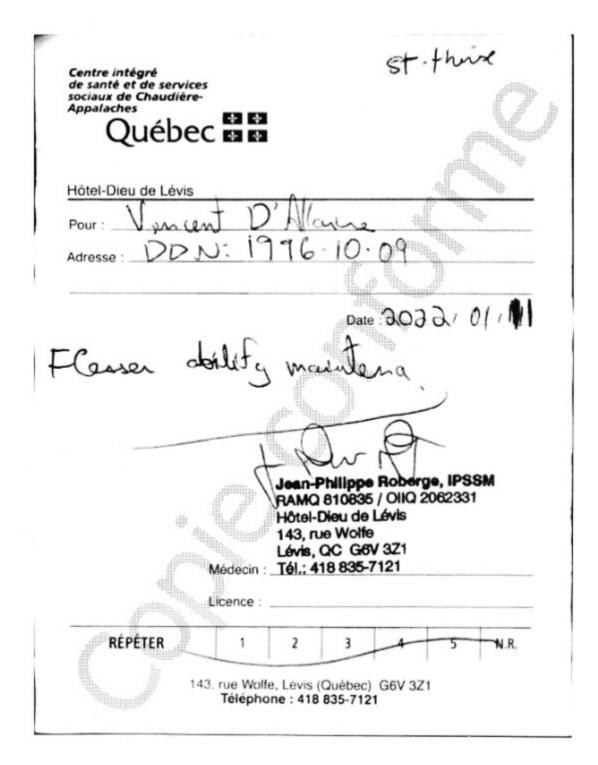
Me Denis Richard

Labrecque Doyon Avocats 400, boul. Jean-Lesage, Tour Est, bur. 115 Québec (Québec) G1K 8W1 Pour le défendeur

Date de l'audience : 1er octobre 2020

Ma fête d'anniversaire est une semaine plus tard, j'ai alors 24 ans. Dû à mon internement en psychiatrie, je dois appeler mes deux employeurs pour démissionner. Je dois également annuler mon inscription à l'Université de Sherbrooke et appeler le propriétaire de l'appartement pour lequel j'ai déjà signé un bail pour l'annuler. J'ai dû payer un mois de pénalité (le propriétaire a accepté ces conditions) par-dessus un mois de logement que j'avais déjà payé vu que la location commençait en juillet 2020 et que je n'avais pas encore déménagé.

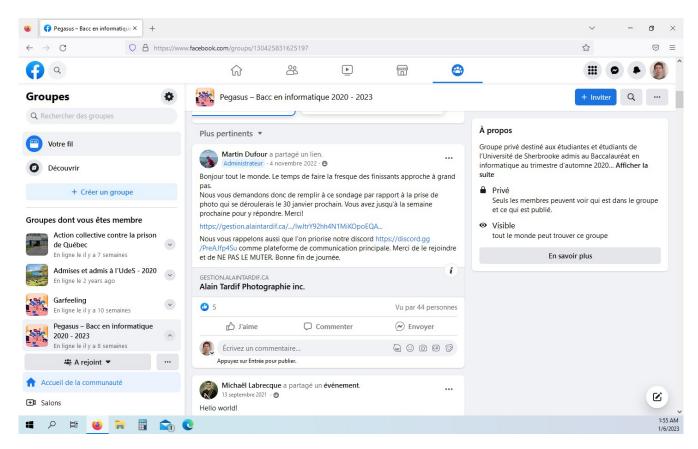
Je sors de l'hôpital en début novembre 2020. Je vais alors habiter chez ma mère dans le vieux québec. Je suis sur le chômage pendant quelques mois et je déménage ensuite à Lévis. Je suis alors suivi à Lévis pas Félix Carrier, un psychiatre, et Jean-Philippe Roberge, un infirmier praticien en psychiatrie. Ils me droguent de force sous cette ordonnance pendant un peu moins d'un ans jusqu'en janvier 2022. Ils décident de cesser de me torturer malgré que je suis toujours sous ordonnance du juge. Ils considèrent que la drogue n'est plus nécessaire puisque le «risque de psychose est faible». Ils émettent donc une prescription pour dire à la pharmacie de cesser cette drogue.



Le 10 mai 2021, je passe à la cours et la sentence pour toutes les accusations constitue le temps de prison déjà fait en 2019, 200 heures de travaux communautaires sur 18 mois et une probation de 3 ans. Le juge annule des cautions à payées sur des bris de conditions vu mon revenu faible. Il me reconnaît non-responsable criminellement pour un voie de fait sur Jean-René Brousseau. Je dois alors être suivi par le tribunal administratif. Je devais les rencontrer tous les ans jusqu'à une libération complète des conditions de me faire droguer de force. Le procureur de la couronne entendait demander de la prison

les fins de semaines pour 90 jours. Il a finalement pris une entente avec Denis Richard, l'avocat qui me représentait à ce moment.

En juillet 2022, je déménage à Sherbrooke dans le même appartement que j'avais louer puis annulé en 2020 (où j'habite en ce moment). En novembre 2022, j'aperçois un post sur Facebook provenant d'un groupe que j'avais joins en 2020 après mon admission dans le baccalauréat en informatique.



Ce post Facebook mentionne que les finissants du baccalauréat sont invités pour une séance de photographie. Je n'y avais pas pensé mais ce post Facebook m'a rappelé que j'aurais terminé, à la session d'hiver prochaine, ce baccalauréat auquel j'avais été admis en 2020. Au lieu de cela, Sophie l'Heureux m'a fait admettre à l'hôpital pour me torturer et pour quérir une ordonnance de me droguer de force. Sophie l'Heureux travail d'ailleurs à l'Université Laval comme professeure et chercheuse. J'avais 4 accusations de menaces contre des membres du personnel de cette université à l'époque.

Sophie L'Heureux

Médecin clinicienne enseignante titulaire
(418) 656-2131, poste 402618
Sophie Lheureux@imed.ulaval.ca
Pavillon Ferdinand-Vandry
1050, avenue de la Médecine
Local 4873

Les informations contenues dans cette page sont extraites de différents systèmes experts de l'Université Laval. Si vous constatez une erreur ou avez des questions quant aux données affichées, communiquez avec nous en écrivant à l'adresse repertoire-corps-professoral@ulaval.ca. Nous nous assurerons de rediriger votre demande à la bonne personne.

Les souffrances et différents crimes intolérables qui m'ont été imposés dans les quelques dernières années m'ont causé des traumatismes irréparables qui ne s'effaceront jamais. Ces différents événements me causent des émotions négatives qui me submergent l'esprit constamment. Ces émotions négatives omniprésentes se traduisent, la plupart du temps, par une haine insurmontable qui nuit énormément à mon fonctionnement normal au jour le jour. Cela fait que, lorsque je perçois une attaque, une critique ou une conséquence qui m'est imposé par des autorités, je perds le contrôle et j'utilise la violence afin de rétablir ce que je considère comme une injustice.

La violence dont j'ai fait preuve à l'Université de Sherbrooke fut énormément exacerbée par le post Facebook dont j'ai fait la mention plus haut. Ce post m'a rappelé à quel point les personnes impliquées dans les événements mentionnés ci-haut m'ont volées des opportunités qui auraient pu se traduire en succès personnels significatifs.

Une bonne partie de ces émotions négatives et de la haine que j'ai envers les institutions judiciaires québécoises proviennent d'une absence totale de reconnaissance des traitements dégoûtants et inhumains que ces institutions m'ont faites subir. Elles proviennent également, en grande partie, d'une absence de justice réparative et de mon incapacité à quérir les instances judiciaires afin de l'obtenir. Effectivement, en 2020 je contacte la Sûreté du Québec pour déposer une plainte criminelle seulement en lien avec les événements à l'ÉDQ sans faire mention de la torture en psychiatrie. Il m'a fallu des années pour comprendre comment traduire ces événements dans les bons mots et comment expliquer, dans un langage qui m'est significatif, l'origine des émotions et de la haine que je ressens. J'ai également contacté des avocats à plusieurs reprises. Tous m'ont répondus qu'ils croient que je n'ai aucune chance d'obtenir une reconnaissance des faits ou un dédommagement en lien avec ces événements. Également, je n'ai pas beaucoup d'argent.

Je considère que mon état psychologique lors de ma première session à l'Université de Sherbrooke me vouait à l'échec. Les instances judiciaires québécoise, par leur corruption indécente, m'ont laissées dans un état mental tel que je n'arriverai probablement jamais à terminer un baccalauréat. Ils me demandent de faire comme ci de rien n'était et de m'asseoir dans une école pour étudier avec d'autres étudiants de 19 ou 20 ans qui ne peuvent simplement pas comprendre ce que ces choses signifient.

Je considère que le système judiciaire québécois est principalement constitué de meurtriers et de violeurs sadiques. Ces personnes d'une moralité tordu, envoient leurs chiens de gardes armés jusqu'au dent pour forcer les gens à venir subir des traitements inhumains qui n'ont pas leur place. Je considère la psychiatrie forcée comme un crime contre l'humanité et comme un génocide contre une minorité basé sur une pseudoscience où les comportements et la parole des victimes sont classifiés comme étant conformes ou non-conformes. C'est pourquoi la seule mention des mots prison, psychiatrie ou dossier criminel me rendent malade surtout si ces mots sont utilisés à mon égard dans le but de me menacer. La mention de mon dossier criminel est une atteinte à ma dignité humaine. Cette mention me rappel les traitements que j'ai subis sur la fausse base de ces accusations qu'on retrouve dans mon dossier. Sa mention est également une menace d'aggraver les conséquences possibles des nouvelles accusations portées contre moi sur la base de ce dossier pour lequel j'ai été torturé pendant des années.

Je considère que les institutions judiciaires québécoises m'ont retirées ma dignité humaine et mon honneur et, par moment, l'ensemble de mes droits humains. Je me considère comme un lâche et comme un sous-humain de ne pas m'être défendu pendant tous ce temps par peur de passer ma vie en détention. Je suis encore très jeune et il m'est difficile d'imaginer cela.

Par conséquent, je vous demande de négocier avec la procureure de la couronne pour un abandon complet des accusations portées contre moi. Quoique loin d'être équivalent aux traitements que ce système judiciaire m'a fait subir, je suis prêt à considérer un abandon complet des accusations comme une justice réparative suffisante. Je suis prêt à considérer cela puisqu'il s'agirait d'un signe de bonne volonté du système judiciaire et d'une reconnaissance partielle de l'existence et de la nature immorale et inacceptable de ces événements. Je ne peux accepter aucune mention de la prison, de la psychiatrie ou de mon dossier criminel me conçernant.